

LE TABLEAU DES GARANTIES AVI International

spécialement conçu pour votre voyage dans le monde entier à l'étranger,
voici toutes les garanties de ROUTARD ASSISTANCE
avec l'ASSURANCE VOYAGE INTEGRALE
SANS FRANCHISE



LA PLUS ETENDUE ! MONDE ENTIER

Votre RAPATRIEMENT MÉDICAL - FRAIS RÉELS, même plus de150.000 €
TOUS VOS SOINS(*) : MÉDECINE, HÔPITAL : MONDE ENTIER : 300.000 €
SANS FRANCHISE *** EN EUROPE : 75.000 €**

Aux U.S.A. le N° 800
d'appel gratuit est très efficace
vous ne payez rien pour vos
soins médicaux et d'hôpital.

(*) Soins : c'est-à-dire, le traitement
médical indispensable à la guérison
d'une maladie inopinée ou d'un
accident survenu pendant votre
voyage à l'Etranger.

1

HOSPITALISÉ ! RIEN A PAYER

VOTRE CARTE PERSONNELLE A.V.I. - avec texte
bilingue de prise en charge - vous permet d'être
hospitalisé SANS RIEN PAYER.

VOTRE BILLET GRATUIT DE RETOUR DANS VOTRE PAYS :3.000 €
En cas de décès de vos père, mère, conjoint ou enfant.

UN BILLET GRATUIT ET IMMÉDIAT fourni par la Société d'AssistanceBillet A.R.
à la personne de votre choix, si vous êtes hospitalisé 5 jours ou plusGratuit

Rapatriment du corps - Frais RéelsILLIMITÉS

*Les conséquences et suites de la contamination par le virus HIV,
ou de l'hépatite C ne sont pas assurées.*

RESPONSABILITE CIVILE - "VIE PRIVEE"

Dommmages CORPORELS aux tiersgaranties à 100%1.000.000 €
Dommmages MATÉRIELS aux tiersgaranties à 100%450.000 €

AUCUNE FRANCHISE

Assistance juridique (Accident) 300.000 €
Caution pénale 7.500 €
Avance de fonds en cas de perte ou vol d'argent 750 €

2

EXCLUSIONS : Les dommages causés par une activité professionnelle.

NE SONT PAS ASSURÉS : Les dommages causés aux TIERS (ou subis) par les véhicules, engins,
embarcations et tous appareils à moteur que vous utilisez. Ils doivent en effet être assurés par des
contrats spéciaux : automobile-plaisance, etc...

Mais les conséquences de vos blessures sont garanties, car vous pouvez utiliser tous les moyens de
transport, à l'exception des motos (mais en prenant l'EXTENSION AUX RISQUES GRAVES vous serez
garantis pour les conséquences d'un accident dont vous êtes victime du fait de l'usage d'une moto).

LES VOYAGES D'AFFAIRES OU PROFESSIONNELS NE SONT PAS ASSURÉS ! CONSULTEZ A.V.I. !

POUR LES RISQUES D'ACCIDENTS

Des garanties révolutionnaires : WORLD RECORD

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE ACCIDENTS

3

Infirmité définitive et totale :	75.000 €
Infirmité partielle - SANS FRANCHISE - de 150 à 74.250 €	
Décès accidentel : capital 3.000 €	
Soins et prothèses dentaires - par dent (à la suite d'accident) :	500 €
Frais de recherche et sauvetage (Mer et Montagne)	1.000 €

Pour la 1ère fois au monde, 1 exclusivité absolue ! ^{WR}

**** INDEMNITÉ DE PRÉJUDICE MORAL : 15.000 € ****

3+

Si un accident vous laisse une infirmité disgracieuse ou de vilaines cicatrices en supplément à vos frais de chirurgie esthétique, vous percevrez une indemnité supplémentaire de Dommages Esthétiques.

VOS BAGAGES ET BIENS PERSONNELS

4

TOUS RISQUES : BAGAGES, vêtements et objets personnels : 1.000 €
dont APPAREILS PHOTO et objets de valeur : 300 €

Vol, perte, accident de transport pendant le voyage et la durée du séjour.

VOS BAGAGES SONT ASSURÉS !

“DÉCLARATION DE DOMMAGE”

Il vous suffit de remplir et de nous adresser l'imprimé en votre possession avec vos pièces justificatives pour vos bagages ou vos petites dépenses. Votre dossier sera ouvert aussitôt, pour être réglé VITE et BIEN.

EXCLUSIONS : Elles sont semblables à celles des contrats de même nature.

NE SONT PAS ASSURÉS : tous les sports mécaniques - aériens - de combat, la chasse, les compétitions et le skeleton, le hockey sur glace, le polo à cheval, la plongée sous-marine jusqu'à 45 m, les prothèses dentaires ou oculaires, LES SOINS REÇUS DANS VOTRE PAYS D'ORIGINE, les soins nécessités par l'état antérieur de vos dents, caries et tous travaux de prothèses : plombages, etc... Vos soins dentaires d'urgence, imposés par une douleur intolérable (rage de dent) sont remboursés jusqu'à 75 €.